

12 avril 1754

Le Marquis de Champigny

Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy des Isles françoises du Vent de l'Amérique.

Le S<sup>r</sup> Deslignery, Capitaine Ayde Major des

Troupes du Detachement de la Marine en Garnison au fort Saint Pierre de cette Isle, s'embarquera demain Mardy treize du present mois avec M<sup>r</sup> le Chevalier de Longueville,

Major Général, auquel Nous avons donné le Commandement des deux cens hommes de secours, que Nous avons accordés au Gouverneur de l'Isle Saint Thomas, (appartenante au Roy de Dannemarck pour détruire les Negres Revoltés de l'Isle Saint Jean) et qui seront embarqués dans les deux Bateaux L'aventurier, et La Cadine

que l'on vient d'armer à cet effet audit fort Saint Pierre; pour par ledit Sieur Deslignery faire les fonctions de Major; et en cette qualité suivre et exécuter les Ordres qui luy seront donnés par ledit Sieur Chevalier de Longueville.

Au deffaut duquel le Sieur Nadau, Capitaine d'une Compagnie des Troupes du Detachement de la Marine de cette Garnison embarqué par Nos ordres, prendra le Commandement des deux cens hommes, tant des Troupes du Roy, françoises et Suisses que des Milices, suivant les articles 4. et 5. de l'Ordonnance de Sa Majesté du premier Octobre 1727.

Auquel cas le Sieur Deslignery suivra les Ordres qui luy seront donnés par ledit Sieur Nadau Et au cas de ce

23 juin



dernier, ledit Sieur Deslignery prendra le même  
Commandement, suivant lesd. articles 4. et 5. de l'Ordonnance  
cy-dessus, et se conformera exactement aux Instructions  
par Nous données cejourd'hui audit Sieur Chevalier de  
Longueville. En foy dequoy Nous avons fait expédier  
audit Sieur Deslignery les Præsentes, à Jcelles fait apposer le  
Sceau de Nos Armes et contre signet par Nôtre Secrétaire.  
Donné en la Citadelle du Fort-Royal de la Martinique  
le douz. Avril 1734. *Champigny*



*Par Monseigneur,  
Buvat de Virginia.*